

Label Ville fleurie depuis 22 ans

En 2023, le jury du Label « Villes et Villages fleuris » a attribué pour la 22^{ème} année consécutive, 3 fleurs à La Madeleine.

À l'origine, les critères d'attribution étaient dédiés à la qualité esthétique du fleurissement.

Ils ont progressivement fait une place importante à la manière **d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des habitants.**

Il s'agit donc d'une **reconnaissance sur le fleurissement** de la Ville mais aussi sur **l'environnement, le cadre de vie, la propreté et la transition écologique.**

Parmi les points importants que le jury a salué :

- la qualité et le soin apporté à l'entretien des arbres et à la taille des arbustes,
- la plantation de nombreuses plantes vivaces et de fleurs bisannuelles,
- la mise en place de plantes couvre-sols pour limiter l'évaporation de l'eau,
- l'existence de prairie fleuries favorisant la biodiversité,
- les initiatives pour favoriser la présence d'arbres chez les particuliers, notamment le don d'arbres aux habitants,
- les [poubelles municipales](#) munies d'un QR-Code,
- les actions de préservation de l'environnement comme la récupération de l'eau de pluie ou le passage aux leds de [l'éclairage public](#).

Le jury a également apprécié le projet municipal de **schéma de verdissement**, partie intégrante du « Carré magique écologique ».

rgba(255,255,255,1)